

ARRETE N° 2019 - 081 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
 Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4400 (profil : Economie Institutionnaliste) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	Thomas	LAMARCHE	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Antoine	REBERIOUX	Université Paris Diderot	VP
Interne, rang A	M.	Philippe	CADENE	Université Paris Diderot	
externe, rang A	Mme	Sandrine	MICHEL	U Montpellier	
externe, rang A	Mme	Sophie	HARNAY	U Nanterre	
externe, rang A	M	Franck-Dominique	VIVIEN	U Reims	
Interne, rang B	Mme	Irène	BERTHONNET	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	Mme	Petia	KOLEVA	Université Paris Diderot	
Interne, rang B	M.	Pascal	GROUIEZ	Université Paris Diderot	
externe, rang B	M	Matthieu	MONTALBAN	U Bordeaux	
externe, rang B	Mme	Corinne	PERRAUDIN	U Paris 1	
externe, rang B	Mme	Mathilde	GUERGOAT-LARIVIERE	CNAM	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI